

ORGANISATION DE L'APPEL À CONCURRENCE

ARTICLE 1 : MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

1.1 Présentation des dossiers de candidature

Le candidat est invité à présenter un dossier comprenant une déclaration de candidature ainsi que ses propositions.

1.2 Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 28 avril 2025**.

- *Sous format papier*

À l'adresse suivante :

PÔLE RELATIONS ENTREPRISES, COMMERCE ET CARRIÈRES
Espace Clément Bayard
26 rue Clément Bayard
92300 LEVALLOIS PERRET

Horaires de dépôt : 10h à 12h et 14h à 16h du Lundi au Vendredi
Sauf jours fériés

L'enveloppe doit comporter les mentions suivantes :

**« CANDIDATURE À L'APPEL À CONCURRENCE
NE PAS OUVRIR »**

- *Sous format dématérialisé*

Les dossiers doivent être transmis à l'adresse e-mail suivante :

dev.eco@ville-levallois.fr

Un courriel accusera réception des documents.

1.3 Modalités d'examen des offres

Après réception, une analyse des offres sera effectuée par le Pôle Relations Entreprises, Commerce et Carrières de la Ville, selon les différents critères énoncés à l'article 1.5.

Durant la phase d'examen des offres, la Ville peut, le cas échéant prendre contact avec les candidats afin d'obtenir les précisions qu'elle juge utile et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qu'elle estime nécessaire.

La Ville se réserve le droit d'éliminer les offres incomplètes ou non conformes à l'objet de la consultation.

La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des offres exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur offre.

1.4 Critères de jugement des offres

Les critères suivants sont analysés au regard des éléments transmis par chaque candidat dans le cadre de son projet, et notamment des éléments remis au titre de l'article 2.2 :

- Diversité et qualité des produits, notamment au regard du choix, de la provenance, de l'impact environnemental du circuit d'approvisionnement, des modalités de préparation des denrées et de leur originalité, des prix pratiqués à la vente ;
- Cohérence de l'offre en lien avec son implantation dans un parc à fréquentation familiale ;
- Rythme d'exploitation durant l'année, notamment en termes horaires et journaliers ;
- Conditions d'exploitation : limitation des impacts environnementaux générés par l'activité, capacité technique du candidat, potentiel impact social ou sociétal, présentation des mobiliers complémentaires extérieurs, capacités d'accueil et d'installation de la clientèle, équipements professionnels ajoutés dans l'office.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

2.1 Déclaration de candidature

Le candidat fournit une déclaration de candidature comprenant :

- Une copie de la pièce d'identité pour les ressortissants de l'UE, ou de titre de séjour en cours de validité ;
- Une fiche descriptive indiquant sa dénomination, sa forme juridique, son siège social, ses coordonnées téléphonique et courriel, la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Si le candidat est une association, ses statuts et le certificat de déclaration en Préfecture ;
- Si le candidat est une société, un extrait K-bis du RCS ou du RNE en cours de validité ;
- Un CV ou tout document relatif à ses références professionnelles, de nature à garantir sa capacité à assurer l'exploitation d'un commerce alimentaire ;
- Tous documents financiers de nature à apprécier les capacités du candidat.

Le candidat certifie que les renseignements fournis sont exacts.

2.2 Offre du candidat

Le candidat présente son projet de la façon la plus détaillée possible, comprenant notamment :

- Les conditions d'exploitation, les horaires d'ouverture, les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'activité, les propositions éventuelles d'aménagements de l'emplacement ;
- Les moyens humains et les qualifications du personnel sur place ou préparant ailleurs les denrées alimentaires commercialisées ;
- Son expérience dans le domaine ;
- La liste de tous les équipements mis en place sur le site, que ce soit au sein du pavillon ou en terrasse (couverte ou non), notamment la puissance des appareils électriques ;
- Un descriptif :
 - ✓ des articles commercialisés,
 - ✓ de la gamme, de la diversité et de l'emballage des produits,
 - ✓ de la politique de vente envisagée ainsi que des tarifs des produits commercialisés,
 - ✓ des modalités de prise en considération des principes environnementaux, du développement durable, du respect des conditions d'hygiène et du traitement des déchets générés,
 - ✓ des visuels et des descriptifs techniques et esthétiques caractérisant l'exploitation commerciale du site ;
- Tout élément visant à établir l'adéquation de ses propositions avec la clientèle, ainsi que le projet d'aménagement du site,
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile pour la bonne compréhension de son dossier, et la mise en perspective de ses conditions d'exploitation.